

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-371-1927 Retenue de solde.

n° 75-371-1927

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 octobre 1927

Numéro JO

n° 371 du 31/10/1927

Date du numéro

31 octobre 1927

TEXTE INTÉGRAL

à compter du 1er novembre 1927, la solde du Cadi de Djibouti Chamsan Ismaël est. portée de 315 francs à 575 francs par mois, exclusive du relèvement temporaire de solde accordé par l'arrêté du 15 mai 1926.